



L'esprit subversif de la vente à la sauvette

Les échanges de produits alimentaires de récupération en opposition des politiques sociales

Gauthier Bayle

Résumé

Français / English

La vente à la sauvette de produits alimentaires rassemble des produits récupérés dans leur majorité, parmi les déchets et invendus des grandes surfaces commerciales. Elle est généralement pratiquée par des femmes âgées dans le but de fournir un complément de revenu. Nous verrons que ces activités sont menées dans une opposition aux aides sociales institutionnalisées et dans l'idéal, à toutes formes de revenus non directement issues du travail.

Si ces activités viennent se greffer inopinément aux échanges marchands d'un marché aux légumes municipal, elles ne disposent pas moins d'un système d'honorabilité et de règles spécifiques. Au-delà de l'infraction des règles légale et sanitaire, elles révèlent les dispositions communes qui lient les revendeuses à leurs acheteurs et le sentiment de mise en concurrence qui reflète les rapports aux autres systèmes de revente (biffins, vendeurs de contrefaçons, cigarettes et autres « produits de base »...)

Unauthorized street trading of food relies on the scavenging of unsold products from wholesalers. It is mostly practiced by old women as an additional income. This paper suggests that this illegal activity is carried on in rejecting social policies and preferably, any income which is not directly provided by working.

Although these deals freely thrive among the conventional trades of a marketplace, they conform to special rules and repute criteria. Beyond the legal rule and the health standard infraction, they reveal common attitudes between buyers and vendors as well as they show relations among various ways of subsistence.

Entrées d'index

Mots-clés : Pauvreté, Rejet, Honorabilité, Débrouille, Marginalité

Key words : Poverty, Denial, Repute, Scavenging, Deviance

Texte intégral

Située entre la ville de Saint-Ouen et le Boulevard Ney (Paris, 18^e arrondissement), l'avenue de La Porte de Montmartre est occupée par des étals de fruits et légumes deux fois par semaine. Depuis douze ans, Christelle s'y rend tous les jeudis pour rejoindre l'espace de revente des « produits de récupération ». Cette retraitée de soixante-sept ans, Française d'origine, toujours vêtue du même manteau de pluie, pratique ce commerce illégal en rassemblant des produits récupérés parmi les déchets et invendus des grandes surfaces commerciales. Sa gouaille donne force à son tempérament et ses dents abimées rappellent qu'elle n'a pas de mutuelle santé. Elle est remariée mais en dépit des propositions de son conjoint, elle loue depuis des années un logement en région parisienne. Elle n'a jamais voulu acquérir de propriété car elle dit craindre que sa belle-fille, mariée à un Africain, dilapide son héritage « en cadeaux à envoyer à sa famille à lui, au Mali ».

De la radicalité de sa parole, on peine à croire qu'elle soit toujours suivie par des actes. Toutefois, pour avoir fréquenté pendant un an le milieu de la revente à la sauvette de produits alimentaires où nous l'avons rencontrée, force est de constater que sa parole y trouve un écho certain. Elle se retrouve à différents degrés dans la bouche des autres, qu'ils soient vendeurs ou acheteurs.

Comme elle, ce sont généralement des femmes âgées, retraitées ou en fin de carrière qu'on y rencontre (ex-employée d'une maison d'édition de disque, ex-femme de ménage, salariée à mi-temps dans la restauration, femme au foyer...). Ainsi, ce commerce est généralement présenté comme une économie ou un complément à une pension de retraite que l'on espérait plus importante.

Aussi subversive que serait leur démarche, elle n'est pas à prendre ici dans le sens où elles chercheraient à défier les autorités et les institutions mandatées pour subvenir aux besoins « des publics précarisés ». Mais elle contredit foncièrement leur discours et contrevient aux actions qu'elles mettent en œuvre dans la mesure où elles refusent d'en constituer la cible.

Leur activité économique informelle n'est pour aucune d'entre elles un moindre mal qui éviterait de recourir à des « trafics » plus dangereux. Elles participent à la vie de groupe de la rue mais ne vivent pas dans la rue. Ainsi, probablement leur survie n'est pas en jeu dans ces activités. Mais l'apport des unes aux autres dans l'espace de revente maintient et renforce leur non-acceptation des formes conventionnelles de prise en charge des personnes pauvres. La

défiance envers les différentes formes d'aides sociales institutionnalisées peut donc s'appréhender, en ce sens, du point de vue de celles et ceux qui investissent des voies informelles et oppositionnelles.

En s'appuyant sur des observations¹ *in situ* menées sur ce marché du nord de Paris, l'ethnographie des échanges entre les revendeuses et leurs acheteurs montre que, ce qui de l'extérieur suscite la crainte et l'incompréhension, fait pourtant sens au travers des diverses formes de rejets et de subversion des politiques sociales.

Conditionnement insuffisant, contaminations, non-respect de la chaîne du froid et péremption des produits distribués constituent la majorité des craintes et des désapprobations de ceux qui observent d'un œil profane ces étalages de fortune posés chichement entre deux emplacements conventionnels. Mais comment expliquer que ces échanges soient pris par certains comme de bonnes affaires là où d'autres ne voient que de l'indécence à proposer des aliments potentiellement déjà gâtés ?

La première partie rend compte de la constitution d'un corps d'acheteurs réguliers dans un environnement majoritairement hostile aux échanges non conventionnels de denrées alimentaires. Ce qui permet ces échanges marchands désapprouvés par le monde extérieur doit beaucoup à un système de valeurs et de représentations communes par lesquelles acheteurs initiés et vendeurs contribuent à appréhender leurs conditions sociales d'existence.

La seconde partie décrit le sentiment de mise en concurrence qui reflète la perception des vendeuses des autres formes de débrouille installées sur le même marché. Les exemples de pratiques perçues comme trop difficiles, excessives, déloyales, dans le travail de « ramasse » comme de revente, permet de saisir le cadre informel de fonctionnement des activités de revente. Ainsi mis bout à bout, les griefs faits aux « biffins »², aux revendeurs de colis alimentaires, et enfin aux Roms, font transparaître les logiques d'honorabilité qui font autorité parmi les revendeuses de produits alimentaires. De là semblent s'inscrire comme une évidence, à la fois le rejet de la prise en charge institutionnelle et les attraites des moyens de subsistance subversifs face au statut de bénéficiaire de minimas sociaux qui semble être perçu comme la position la plus méprisable.

Un rapport de connivence dans l'infraction des règles légale et sanitaire

Les observations que nous avons menées auprès d'une dizaine de vendeuses n'auraient sans doute jamais eu lieu si nous n'avions pas bénéficié des indications de Christelle, notre informatrice privilégiée. Christelle est ex-salariée d'une maison d'édition de disques. Sa

¹ Ces observations sont issues de recherches en cours.

² En ancien français, la « biffe » renvoie familièrement à l'activité de "chiffonniers" consistant à racheter des matières usagées (tissus, ferraille, verre, papier...) pour les revendre à des entreprises de transformation. Dans un contexte contemporain, le terme de « biffins » désigne essentiellement la collecte de vêtements ou d'objets abandonnés destinés à être revendus sur la voie publique. Une distinction est donc ainsi entretenue par les individus que nous rencontrons entre les « biffins » et l'activité de revente de produits alimentaires.

présence régulière sur plusieurs marchés en fait un personnage bien connu du milieu. Les autres revendeuses que nous avons rencontrées font partie de son cercle de collègues proches et voient en elle une figure reconnue, quasi charismatique. Les liens de sympathie qui nous lient à elle nous permettent par le biais de son expérience et des situations auxquelles nous assistons, de pénétrer au cœur du fonctionnement de cet espace informel relativement clos.

S'appuyant sur un ensemble de notes de terrain compilées au fil de nos observations, nous cherchons tout d'abord à décrire le fonctionnement propre à cet espace de socialisation basé sur un entendement commun aux vendeurs et aux acheteurs initiés. Ce qui en effet, permet ces échanges marchands désapprouvés par le monde extérieur doit beaucoup à un système de valeurs et de représentations communes.

Bien que potentiellement peu criminogène au vu des faibles montants monétaires qu'elle génère, la vente à la sauvette de produits alimentaires suscite les inquiétudes et fait l'objet d'une attention policière précise. Répertoriée dans les « reventes de produits de base », elle côtoie ainsi sur le lieu de vente et dans la classification policière de répression des infractions pénales, la revente de toutes sortes de produits consommables (produits d'hygiène, piles électriques, cartouches d'encre pour imprimante...). La « revente des produits de base » se distingue en revanche de la vente d'objets contrefaits ou « tombés du camion », qui elle, dispose d'une organisation généralement plus élaborée et subit des sanctions plus élevées.

Si ces échanges d'argent ne peuvent faire l'objet d'un prélèvement étatique justifiant l'intervention policière, il importe de préciser sur quoi reposent les attaques morales qui les incombent. Les produits revendus illégalement ne pouvant par nature faire concurrence aux produits frais³, les vendeurs jouissent à cet égard d'une tolérance relative. De sorte que si ces activités viennent s'infiltrer parmi les échanges marchands légaux d'un marché aux légumes, les rapports aux marchands conventionnels n'en restent pas moins non conflictuels.

Du point de vue du passant, la réaction est néanmoins rarement tranchée. Certes, il y a le sentiment qu'« il faut bien manger » et qu'on ne peut blâmer trop fortement les « malheureux » qui pour ce faire, enfreignent un peu la loi. Mais quand au contact direct, les passants inspectent les conditions sanitaires de telles activités, il n'est pas rare que l'expérience donne lieu à une transformation du jugement.

Journal de terrain : 17 juin 2015

Note sur la réaction d'une passante non- initiée

« Depuis le début de semaine, le thermomètre indique entre vingt-trois et vingt-cinq degrés. Les revendeuses sont unanimes, depuis le retour des beaux jours, les soupçons contre la vente de produits avariés redoublent.

Il y a par exemple cette passante qui n'a pas pu s'empêcher de me livrer son ressenti quand nos regards se sont croisés : "Moi, qu'on prenne de la nourriture pour manger ou comme ça, pour vendre, je veux bien. Mais il faut respecter la chaîne du froid".

³ Il s'agit en effet de produits conditionnés.

Cette remarque m'est adressée personnellement. Mais c'est à Fadma⁴ qu'il revient de répondre alors que nous sommes tous deux assis sur l'une des palettes en bois qui abritent un peu du regard ces étals de fortune : "On n'tombe pas malade, c'est pas vrai. Le fromage là, il est encore bon, regardez... Moi, je le mange bien, j'suis pas malade. Et puis, j'ai bonne mine ! [...]".

Saisissant le produit en question de ses deux mains, la revendeuse âgée et lourdement handicapée exerce de légères pressions sur le dessus de l'emballage. Elle entend par là démontrer que le produit a maintenu sa contenance physique. »

Les revendeuses sont souvent les premières consommatrices des produits qu'elles « ramassent » bien que les infrastructures de ce commerce particulier laissent en effet à désirer. Non abrités de la lumière et de la chaleur, les produits sont le plus souvent posés sur une cagette retournée, soit à même un sac replié sur lui-même, soit encore directement dans la toile d'un chariot à roulette. Peu de ces denrées ont transité dans des conditions isothermes et leur disposition sur le lieu de vente produit un contact obligé à la température ambiante. Pour autant, les revendeuses gardent pour elles-mêmes les denrées récupérées dès lors qu'elles sont trop abondantes ou trop périmées pour être revendues.

Ces conditions n'empêchent pas non plus la constitution d'un corps d'acheteurs réguliers. Il faut alors constater le rapport de connivence entre les vendeurs et ces habitués qui forment le gros de la clientèle. Certains recherchent exclusivement un type d'aliment en particulier, d'autres s'adressent uniquement au vendeur qu'ils connaissent et font leur choix dans le stock dont il dispose. D'autres encore semblent plus occupés à débattre d'une bonne affaire qu'à rechercher une denrée précise dont ils auraient besoin. Tous néanmoins semblent partager une attitude commune et tout à fait distincte des passants non-initiés. Contrairement à ces derniers, aucun d'entre eux ne semble en effet s'inquiéter des dangers sanitaires que ce commerce est suspecté provoquer. Bien sûr, les produits font l'objet d'un examen de contrôle. On tient compte de la date de péremption, de l'aspect général des aliments, de l'état du conditionnement, etc. Mais parmi les acheteurs réguliers, on ne semble pas croire aux potentiels risques encourus en subvenant à ses besoins de cette manière.

Ces variations dans le comportement des acheteurs initiés et non-initiés informent alors du degré de tolérance appliqué à ces activités et plus globalement, des réactions envers l'infraction de la règle légale. Certes, l'appréciation de la dangerosité évolue bien au fil de l'expérience. Très probablement aussi, un contact régulier permet-il de lever un certain nombre d'idées fausses. Éventuellement même gagne-t-on de l'assurance dans l'exécution des contrôles basiques des denrées à mesure que l'on accumule les transactions. Mais on comprend également que ce qui constitue la réaction des passants non-initiés ne tient pas uniquement à la dangerosité estimée en elle-même. La tolérance accordée ou non est finalement une affaire

⁴ Fadma est originaire d'Algérie et est arrivée en France à l'âge de vingt-deux ans. Ayant travaillé comme femme de ménage pendant cinquante ans, elle est aujourd'hui lourdement handicapée à la jambe droite suite à un accident de la route.

de confiance individuelle. Bien que la vendeuse soit seule à disposer d'informations sur l'origine du produit, les risques inhérents à la denrée, s'il y en a, sont les mêmes pour les initiés et les non-initiés. Ce qui, en ce sens, conditionne la tolérance accordée à ces activités réside en fait bien plus dans le sentiment d'être trompé ou non.

En effet, n'est-ce pas les suspicions quant à la responsabilité morale de ces vendeuses qui constitue au fond les inquiétudes du non-initié ? Dans la mesure où celles-ci encourent les risques d'une amende, ne sont elles pas « prêtes à tout » ? Ou plutôt, ne sont elles pas « prêtes à tout vendre », même des produits impropres à la consommation ?

Au prisme des attentes tacites envers ceux qui font face à des difficultés pécuniaires, comprenons donc que celles-ci sont suspectées de perpétrer des actes dangereux pour elles-mêmes comme pour les autres parce qu'elles y font face en transgressant la législation. C'est parce qu'on sait d'ores et déjà qu'elle n'a pas hésité à enfreindre la loi qu'il devient difficile de croire à la responsabilité sanitaire d'une revendeuse. Dépister les anomalies des produits vendus, c'est chercher au fond ce qui fait pareillement défaut dans le sens moral de ces personnes. Comme si enfreindre une règle de loi mineure rendait probable l'infraction d'une règle plus grave (Becker, 2002 ; Hugues, 1945).

Le regard journalistique porté sur la question lors de sujets consacrés à la revente des produits de récupération reproduit lui aussi cette inclinaison propre à un public non-initié (voir encadré 1).

Encadré 1 - Le 20 heures de France 2, "Vente à la sauvette de produits alimentaires" [émission du 10 mars 2009]

[Transition à la suite d'un sujet sur un plan social du groupe Total]

-D. Pujadas : « Toujours à propos d'économie, est-ce un effet de la crise, des problèmes de pouvoir d'achat ? Vous allez le découvrir, à la périphérie de Paris, on trouve désormais, ce qu'on pourrait appeler "un vide-grenier des produits alimentaires". De même qu'on y vend des vêtements ou des objets d'occasion, on y trouve aussi, à l'unité, des aliments de récupération, y compris des laitages ou de la viande, vendus souvent pour moins d'un euro, c'est ce que nous dévoile ce reportage de Richard Binet et Jean-Marc Nouck-Nouck. »

-Voix *off* (sur un ton grave et monotone) : « Au petit matin, à l'abri des regards, sous un autopont du nord de Paris, des femmes dressent à même le sol des étals de fortunes. Elles proposent à la sauvette ce que désormais certains n'ont plus les moyens d'acheter dans un magasin, de quoi se nourrir. Munis d'une caméra cachée, nous approchons de l'une d'elles. À nos pieds, des denrées périmées depuis plus de dix jours. »

-Journaliste : « Des saucisses ! »

-Vendeuse n°1 : « 50 centimes les saucisses »

-Journaliste : « 50 centimes les saucisses ? »

-Première vendeuse interviewée : « Oui oui »

-Journaliste : « Tout ça, ça part aussi ? »

-Première vendeuse interviewée : « Oh ça va être vendu tout ça ! Ne vous inquiétez pas. Sinon je ne l'apporterais pas ! »

-Journaliste : « Daté du mois de février ça part ? »

-Première vendeuse interviewée : « Bien sûr, ils vont partir. Si je le fais, c'est parce que ça rapporte. Il y a que ça qui rapporte maintenant. La bouffe hein. »

-Voix *off*: « Un peu à l'écart, un jeune couple d'asiatiques tente d'écouler du lait pour bébé à l'origine incertaine. Malgré les risques sanitaires, il y a des clients pour tout. »

-Journaliste : « Vous ne prenez pas de précautions particulières ? »

-Client n°1 : « Si. Je regarde à peu près les dates. On n'est pas à une semaine près. Ça dépend des produits. Par contre, je n'achète jamais de viande. Le jambon d'accord, mais la viande rouge, jamais. »

-Voix *off*: « Un marché de pauvres entre pauvres. Les acheteurs ? Des chômeurs des retraités, des gens qui travaillent aussi. Paradoxalement trop riches pour les colis alimentaires. »

-Cliente n°2 : « Je travaille dans un hypermarché. »

Journaliste : « Et ça suffit pas pour vivre ? »

-Cliente n°2 : « Bah mille euros ! Rien que pour mes factures, j'en ai pour 590 euros. Alors le reste... Vous voyez ce que je veux dire. »

-Voix *off*: « Les vendeurs peuvent gagner jusqu'à 30 euros en une matinée. La concurrence est rude. Solange est l'une des plus anciennes dans le métier et en connaît toutes les ficelles. »

-Journaliste : « Et tout ça vous allez le chercher où alors ? »

-Solange : « Dans les magasins. »

-Journaliste : « Vous allez à la sortie des magasins ? »

-Solange : « À la sortie des magasins [rire]. Voilà. Ce sont les vigiles qui nous les donnent mais comme ils n'ont pas le droit de nous les donner dans le magasin ils les mettent dans des sacs en plastique. Ils mettent ça dehors. Et nous les laissent prendre. »

-Voix *off*: « Un marché gris, organisé peut être moyennant contrepartie. D'autres vont plus loin, ils vendent l'aide alimentaire qu'ils ont reçue. C'est le cas de cette Tchétchène... Cinquante centimes pour cette boîte de conserve et ces pâtes estampillées "*Don de l'union européenne*". Au premier uniforme, les vendeuses remballent précipitamment. Leurs pratiques sont totalement illégales. L'amende peut être salée, 172€. Mais ce jour-là, les policiers n'ont verbalisé personne. Dès leur départ, la misère a repris ses quartiers. »

Ici, la question sanitaire fait bien également l'objet d'une attention centrale. Le sujet est introduit par une interrogation sur les « *effet(s) de la crise [et] des problèmes de pouvoir d'achat* » et opère ensuite un déplacement de la focale sous l'angle des dangers sanitaires. Si bien que cette focalisation sur la dangerosité supposée de ces activités retranscrit de manière particulièrement manifeste la perception d'un public profane lorsqu'il s'expose directement à

ces échanges de produits douteux. Si le sujet est présenté initialement comme une question de pauvreté, le reportage de terrain servant à l'illustré est en fait largement recentré sur la recherche de dangers liés aux conditions d'hygiène. Les journalistes d'investigation procèdent ainsi à un dépistage quasi-systématique des aliments suspects qui rappelle la réaction des passants non-initiés que nous avons pu observer.

La première partie s'est donnée pour objectif de montrer en quoi la relation de vente s'instaurerait nécessairement par la confiance. Par-delà la déviance à la norme légale, l'échange s'installant dans la durée, ne peut avoir lieu sans que l'acheteur puisse porter un minimum de crédit au vendeur et à sa conscience des risques sanitaires. S'il s'inscrit, de fait, en marge de la légalité, tout l'enjeu du métier de revendeur est de prouver qu'en matière d'hygiène, on ne provoquerait pas plus de risques que n'importe qui.

Le sentiment de mise en concurrence

La relation des acheteurs aux vendeurs que nous avons isolée temporairement, doit maintenant être replacée parmi l'ensemble des interactions qui influencent les relations entre vendeuses elles-mêmes. En plus de leurs acheteurs, celles-ci côtoient d'autres groupes d'acteurs : les marchands conventionnels, les autres revendeurs à la sauvette, les passants non-initiés et parfois les forces de l'ordre. Ceux-là participent aussi à construire les rapports que les vendeuses entretiennent entre elles et permettent d'éclairer leur conduite. La description ethnographique de cet espace de sociabilité suppose donc de tenir compte de la manière dont se superposent les rapports entre vendeurs aux rapports des vendeurs avec les acheteurs.

Nous verrons comment l'articulation de ces deux types d'interaction peut finalement être appréhendée comme un « état d'esprit commun », un ensemble d'idées, de représentations sur lesquelles on s'accorde et qui, par extension, fait bouclier contre les attaques morales du monde externe. Cette arme de défense collective se forge dans un rejet de la notion de politiques ou d'aides sociales et sur des critères d'honorabilité qui cadrent les comportements individuels et donnent une hiérarchie aux diverses formes de subsistance.

Ces dispositions collectives ont fini par guider le cours de l'ethnographie à mesure qu'elle intégrait la contribution de Christelle et de ses comparses, comme en témoigne la note de notre journal de terrain datée du jour de notre rencontre :

*Journal de terrain, 26 février 2015 :
La rencontre avec Christelle*

« J'aborde le marché sur les coups de midi. Je nourris l'ambition de retrouver ces vendeuses qui investissent le trottoir gauche de l'avenue de la Porte de Montmartre. Le

lieu d'installation s'y porte bien. C'est une entrée résidentielle qui débouche sur la chaussée et n'autorise pas les emplacements conventionnels. Comme fondues dans le décor, les ventes à la sauvette profitent ainsi d'un interstice que le marché leur offre en son sein même. C'est là un atout majeur dont ne disposent pas les vendeurs à la sauvette de Barbès⁵. Ici, camouflés par un trafic automobile incessant et le nombre important de véhicules utilitaires stationnés derrière eux, les vendeurs sont difficiles à apercevoir depuis la route. Sur l'autre trottoir, les ventes frauduleuses concernent plutôt les contrefaçons (ceintures, lunettes, montres...) et les cigarettes. Les vendeurs qui les proposent sont pour la plupart jeunes et originaires d'Afrique noire.

Juste en face des produits alimentaires, côté immeuble, on trouve d'autres « produits de base ». Un jeune vendeur de menthe et une vendeuse de galettes orientales, tous deux magrébins. À leur droite, un homme d'une quarantaine d'années propose des rasoirs et des piles électriques. À l'extrémité, c'est une dame un peu plus âgée qui expose des produits d'hygiène (dentifrice, couches pour bébé, tampons hygiéniques...). Je me trouve encore à plus de trente mètres du point de vente quand j'aperçois les lourdes perturbations qui ébranleront le cours des transactions et de mes observations. Devant moi, une dizaine d'agents de police viennent tout juste de procéder à une opération de répression. L'amende accompagne la destruction des produits prévus à la vente et parfois même la confiscation du chariot qui sert à les transporter⁶.

Ici, la technique semble avoir consisté à saisir les transactions sur le vif en encerclant l'espace de revente d'un nombre important d'agents pour prévenir de toute incartade. Prises par surprise, les vendeuses n'ont pas le temps de remballer. La technique se veut imparable.

Alors qu'une série de verbalisations est en train d'avoir lieu, j'observe que l'une d'elles a échappé à la razzia. Son visage m'est familier, je me rappelle l'avoir déjà croisé. Lorsque j'arrive à sa hauteur, je lui lance "aïe aïe, elles se sont faites avoir vos copines, mince !".

Puis, sur la base de ma complicité anti-police, notre échange s'étalera sur presque deux heures.

Deux heures assis sur le banc d'un abri bus à m'enseigner les règles du jeu du marché à la sauvette. Il s'agit en premier lieu des stratégies d'évitement de la police mais elle évoque aussi la récupération des produits dans les conteneurs, la concurrence des groupes organisés, le début de ses problèmes d'argent et son initiation à la "ramasse" par une sans-abri.

Autour de nous, les contrôles se terminent et Christelle s'interroge sur les possibilités de se remettre à vendre. Elle venait tout juste d'arriver lorsque les policiers sont intervenus.

⁵ Installés sous les arches du métro aérien, les étals des marchands conformes laissent rarement l'espace pour une installation imprévue. Les ventes à la sauvette sont en conséquence souvent éparpillées derrière et aux extrémités.

⁶ Si les enquêtées l'ont mentionné maintes fois, tant la sanction leur paraît injuste, nous avons nous-même été témoins d'une verbalisation durant laquelle, profitant du passage d'un camion poubelle sur la chaussée, l'agent de police s'est saisi du chariot (et des denrées à l'intérieur) pour le jeter directement dans la benne de ce dernier.

Dissimulés le long des véhicules qui bordent l'allée, elle évoque le moment précis où ils sont passés à l'acte et s'en amuse. Si elle ne prend pas très au sérieux les sanctions contre l'infraction de la règle légale, Christelle ne se réjouit finalement pas tant que ça non plus. Cette intervention compromet toute une journée de vente. Le transport depuis sa banlieue lointaine et la corvée de transporter ses lourdes denrées pour rien... Il faudrait donc tenter de sortir la marchandise malgré les risques.

Je prends conscience que Christelle est chevronnée, les combines pour éviter ce genre de déconvenues, elle en connaît plus d'une. Mais en dépit de sa maîtrise des risques et de son audace, elle doit pourtant se résigner. Car sous nos yeux, un homme accourt. Elle m'explique qu'il s'agit du mari d'une vendeuse qu'elle connaît bien. S'il se précipite pour aider son épouse à déguerpir, c'est parce qu'au loin une seconde patrouille approche. C'est la douche froide pour Christelle. Deux passages des forces de l'ordre dans la demi-heure, c'est beaucoup trop dangereux pour aujourd'hui. Il va falloir l'accepter et attendre le bus (pour de vrai cette fois). »

De notre rencontre avec Christelle qui laissait place à une discussion longue, nous en apprenions d'avantage des enjeux de légitimité qui équilibrent les rapports entre participants de la revente alimentaire.

Christelle a acquis au fil du temps le sentiment de mise en concurrence et son intérêt prononcé pour déceler, parmi les systèmes de débrouille, les pratiques qui sont les plus rentables nous en donne une idée juste. De la mendicité jusqu'aux ventes de contrefaçon les plus « organisées », en passant par les biffins qui ont su s'acquitter d'une autorisation légale⁷..., Christelle a construit au fil du temps une appréciation précise des investissements nécessaires à chaque activité. Le temps consacré, la pénibilité, les risques encourus, les compétences à maîtriser ou encore les gains obtenus par chacun... Établir un tel ratio peut parfois susciter toute sa considération et son respect. Avoir fréquenté une personne sans-abri lui fit prendre conscience qu'il y avait là un mérite à reconnaître : « La manche moi, je la ferais pas, je suis pas assez hardie ». Elle reconnaît que le statut de revendeuse est facile à endosser au regard de la mendicité et par extension, se réjouit qu'elle lui épargne la condition plus difficile de cette dernière.

Parmi les « ramasseuses » et revendeuses de denrées, le courage et l'investissement de certaines de ses collègues suscite parfois toute son attention. Elle se montre même préoccupée quand la débrouille est menée avec plus d'intensité que de raison. Elle nous avertit des dérives que peuvent occasionner de trop grands efforts pour un travail qui comporte sa part de stress et d'épreuves physiques. L'incident tragique qui a frappé le mari de l'une de ces amies revendeuses peu de temps après notre rencontre est l'occasion pour elle de nous rappeler combien la revente doit être pratiquée sans excès et dans la limite de ses conditions de santé.

⁷ Des emplacements pour « biffins » sont réservés sur le marché aux habitants des 17^e et 18^e arrondissements ainsi que de la commune de Saint-Ouen.

–Christelle : « Elle aime trop le pognon ! Mais je lui ai dit ! Son mari, il est fatigué à toujours porter les sacs ! Et puis tous les jours hein ! Elle, c'est trois fois par jours qu'elle ramasse ! Le matin, après, elle vend et puis elle y retourne chercher le soir. Aller chercher par-ci, ramener par-là, mais c'est pour ça qu'il a fait un AVC ! Il est fatigué c't'homme ! Il en avait fait un déjà, puis je voyais bien des coups, il était en forme et puis des coups, il était fatigué. Mais elle lui demandait trop, il faut dire ce qui est ! Et puis, il faut voir ce qu'elle déballe ! Plein de boissons, des patates, des boîtes... Mon dieu ! Il y en a partout ! Des coups, on pouvait même pas se mettre à côté, hein ! Tellement il y en avait...

Bah elle prenait trop de place, elle prend trop et puis elle déballe trop. Alors combien de fois elle s'est fait prendre ? Je lui ai dit "tu déballes trop" ! Alors bah, elle se fait avoir comme ça... Bah oui ! Et puis son mari, c'est pas étonnant... À toujours devoir rappliquer à toute allure pour l'aider à remballer quand ils [les policiers] arrivent. C'est pas étonnant un vieil homme comme ça, de soixante-treize ans, qui a déjà fait un AVC.

Mais elle aime trop le pognon, c'est ça. Et, il y a qu'à voir ce qu'elle vend ! Elle fait le marché du lundi, du mardi, du mercredi, du vendredi et puis des fois même du dimanche. Alors t'inquiète pas qu'elle doit en avoir. Surtout qu'en plus, elle dépense rien, même pas un coup à boire de temps en temps, rien du tout. Je lui dis "Profite, sors, vas boire un coup !" Bah elle non, jamais rien, toujours à faire les marchés toute la semaine, tu parles d'une vie ! Et son mari, c'est de ça qu'il est mort, moi j'en suis sûre. »

La concurrence ressentie l'oblige également à décrier ce qui, d'après elle, constitue une forme de « triche » chez les autres revendeurs.

En premier lieu, il y a les biffins qu'elle fustige vigoureusement. Non seulement, elle estime l'activité peu rentable mais surtout, elle conteste les fondements de l'autorisation légale dont ils bénéficient ici, sur le « marché des Biffins ». Si la municipalité a consacré des emplacements spécialement dédiés à la vente de vêtements de récupération, Christelle et ses collègues ne conçoivent pas que la revente de nourriture puisse, quant à elle, faire l'objet d'une telle répression de la part des autorités. Évoquer la « question sanitaire » qui justifierait un pareil distinguo suscite chez elles le plus grand des agacements. *A fortiori* dans un contexte où la « lutte contre le gaspillage alimentaire » est invoquée par le ministère de l'Écologie pour placer (encore plus) les invendus commerciaux sous le joug des réseaux de charité⁸.

⁸ En rapport à l'article 103 de la loi de transition énergétique adoptée le 22 juillet 2015 interdisant « la destruction des stocks alimentaires », les commerces de plus de 400m² sont désormais tenus de signer une convention de partenariat avec une association de collecte des invendus.

Ces derniers et leurs bénéficiaires font également l'objet d'une vive opposition. Les griefs vont de la corruption de leurs cadres dirigeants (références aux scandales du monde associatif) aux copinages des membres bénévoles accusés de privilégier certains demandeurs dans la distribution des denrées :

« Moi je fais pas confiance à eux. Ils donnent à leurs copains, à leur famille. C'est pour ça, moi j'y vais plus. Je préfère me débrouiller toute seule en faisant les marchés. » Florence, 59 ans, revendeuse et salariée à mi-temps dans la restauration.

Ce à quoi une acheteuse ajoute : " Comme dit le dicton, on n'est jamais mieux servis que par soi-même." » [*Journal de terrain, 9 juillet 2015*]

Si les accusations concernent également un système qui entraînerait « l'assistanat » des publics accueillis, on dénonce d'avantage encore ces vendeuses qui ajoutent les produits qui en sont issus aux denrées récupérées « dans les règles »⁹. Pour autant, la bascule du mode « classique » d'acquisition des denrées au mode alternatif de la revente est loin de constituer une trajectoire originale. À l'image de Mariam qui s'initie aux arts de la revente:

–Mariam : « Moi, je suis nouvelle, ça ne fait que depuis l'année dernière que je fais les marchés »

–GB : « Ça vous est venu comment ? »

–M : « Ah bah alors écoute, à l'époque, j'allais aux Restos du Cœur et puis une fois j'ai voulu échanger du pain contre du lait. Alors je suis venue ici et puis quand j'ai parlé au vendeur, il m'a dit "ça vous intéresse pas de vendre, vous ?" Et puis c'est comme ça que je m'y suis mise »

–GB : « Ils vous donnaient pas assez de lait là-bas aux Restos ? »

–M : « Non, ils donnent pas beaucoup, moi j'ai des enfants qui consomment énormément de lait et le lait, ça revient cher. Donc c'est pour ça que j'ai proposé un "troc" on va dire ». [*Journal de terrain, 09 juillet 2015*]

Si le cas de Mariam peut servir à éclairer comment des individus en viennent à évoluer en dehors du cadre imposé par les institutions vouées au soutien « des plus démunis », on observe aussi que l'espace informel de la revente, reproduit un fonctionnement paradoxalement similaire à une épicerie solidaire¹⁰ où l'on choisit soi-même sa propre nourriture (dans le cadre

⁹ Contrairement à ce que peut laisser penser le reportage retranscrit dans l'encadré 1, personne ne revend uniquement les colis alimentaires qu'il aurait reçus (à notre connaissance). Pour des raisons que nous ne développerons pas ici, notre enquête a révélé en quoi ces pratiques de revente de colis alimentaires étaient largement liées au fonctionnement des distributions des denrées et notamment leur redondance au sein des associations distributrices. De la peur de ne pas paraître suffisamment dans le besoin aux simples échanges entre bénéficiaires, la tentation est grande de vouloir inscrire ces produits dans des formes de trocs ou d'échanges multiples. Quoiqu'il en soit, les pratiques sont fortement désapprouvées (aussi) au sein de l'espace de revente. Si bien que, selon nous, si ces pratiques peuvent avoir lieu, ça n'est que dans un temps limité et dans des circonstances particulières (l'écart de la langue pouvant par exemple protéger les individus des critiques environnantes).

¹⁰ Le principe des épiceries solidaires repose sur la vente de produits alimentaires, d'entretien et d'hygiène à moindre coût. Assurées par des associations ou des services sociaux publics, il s'agit d'alléger le budget alimentaire d'un public désigné par critères d'octroi. Les valeurs défendues par un tel projet s'articulent autour de l'autonomie des personnes aidées, leur « redynamisation » et l'instauration d'habitudes alimentaires saines.

d'un repas équilibré...) à des prix dévalués. Dans ses principes internes en revanche, on voit comment les membres de la revente se conforment à des règles de fonctionnement façonnées par des valeurs d'autonomie, des critères d'honorabilité spécifiques et une critique de la « charité ».

Enfin, si la revente constitue à première vue un espace de socialisation où demeure un esprit fraternel entre revendeuses, la démarche n'en reste pas moins une entreprise individuelle. À l'exception d'un couple, toutes les personnes rencontrées s'approvisionnent seules et dans le respect du secret. Les lieux de collecte ne se divulguent pas. On propose à sa collègue le reste de ses produits quand on doit quitter le marché plus tôt, on achète les unes aux autres les denrées qui nous intéressent mais, en aucun cas, nous informons de son point d'approvisionnement.

Ainsi, ces dames collectent-elles en solitaire quand d'autres « ramassent en famille ». Nombreuses sont celles qui évoquent la concurrence de la communauté Rom dans la collecte des produits. Elles s'inquiètent qu'hommes, femmes et enfants investissent les déchets commerciaux avec beaucoup d'efficacité. De même, Fadma voit également d'un mauvais œil les jeunes filles qui récupèrent les quelques fruits et légumes laissés par les marchands conventionnels à la fin du marché :

« Sous leurs longues robes colorées, Fadma devine que l'une d'elles est enceinte. Elle s'en indigna en estimant qu'il y a là le signe d'une mauvaise éducation. Puis elle explique qu'elle regrette le temps où elle est arrivée en France : "Quand je suis arrivée, il n'y avait pas toutes ces Roumaines, on était tranquille, il y avait pas tout ça" » [*Journal de terrain, 17 juin 2015*]

On comprend à travers le ressenti de la « concurrence Rom » comment l'attitude des revendeuses est guidée par le sentiment de ne pas pouvoir rivaliser soi-même contre les systèmes de débrouille organisés collectivement. Qui plus est, la revente de produits alimentaires semble bien être le seul système de revente du marché à n'avoir aucun ancrage ethnique. De là, les mots les plus durs dépassent souvent le cadre de la débrouille au fil de nos échanges. Comme par extrapolation, la concurrence ressentie renvoie alors aux larges mouvements qui parcourent la société française. De sorte que les revendeuses ne désignent plus seulement les groupes qui se rattachent aux pratiques de débrouille du marché mais elles procèdent à un certain nombre de mises en correspondance qui rendent cette concurrence probante au regard de la mobilité des groupes sociaux de manière générale.

Finalement, c'est sur un plan plus large, dépassant le contexte du marché, que vendeurs et acheteurs semblent s'accorder. Comme ce retraité, acheteur régulier de Christelle qui au comptoir d'un café, nous confiait organiser en permanence son insolvabilité pour contrevenir aux legs de ses héritiers légaux et aux principes de redistribution par l'impôt :

| *Journal de terrain : 7 juin 2015*

« J'accompagne Christelle et l'un de ses acheteurs réguliers à boire un café à 14h30 quand le marché se termine. Je leur demande d'où ils se connaissent. Elle et Charles se sont rencontrés dans ce même bistrot la première fois. Ils ont sympathisé ici parce qu'elle s'y rend en cas d'envies pressantes et que lui a l'habitude de s'y arrêter pour reposer ses jambes. Lui vit à l'hôtel quelque part dans le coin. Il dit que l'hôtel a ses avantages. Il se réjouit d'être meublé et de bénéficier d'un service de nettoyage. Et très vite, il fulmine à nouveau : « Ces enculés qui touchent le RSA [...] ».

Ensuite, il évoque la trahison d'un collègue au temps où il était pêcheur.

GB : « T'étais pêcheur ? »

C : « Bah oui, et alors ? J'en suis pas mort ». Je n'insiste pas. Charles est du genre soupe au lait et en plus, c'est lui qui m'invite cette fois-ci.

Le langage châtié de Charles et ses élans de colère n'ont pas du tout l'air d'embarrasser Christelle. Moi, machinalement, j'essaye de ne pas remettre de l'huile sur le feu. J'apprends aussi qu'il a des démêlés familiaux : "J'ai qu'à crever demain, ils auront rien" [rires]. Il insinue qu'il refuse que ses deux fils héritent de lui. Puis, il ajoute qu'il ne réalise jamais d'économie sur sa pension de retraite. Il explique dépenser délibérément tout son argent dans des achats futiles. Mais comme Charles est un provocateur, j'ai du mal à démêler le vrai, du faux. »

Si le principe n'est pas toujours aussi radical, on conteste généralement toutes formes de revenus non directement issus du travail, comme on accuse les communautés étrangères d'en être les allocataires illégitimes. À ce qu'on perçoit surtout comme des formes d'alliances ethniques dans la défense d'intérêts communs, on oppose des valeurs d'autonomie et de liberté individuelle. « Les roms qui vont ramasser en famille », « les juifs qui magouillent dans le Marais », « les noirs qui vendent des bricoles tombées du camion »... Au fond, si les personnes en difficulté qui s'organisent par des voies souterraines vaudraient (tout de même) mieux que les simples « assistés », il semblerait que leur entente collective dans la division des tâches illégales les rende moins dignes de respect et de considération que ceux qui agissent seuls.

Par ces représentations, on contribue à appréhender sa position et ses conditions sociales d'existence au sein d'un ensemble plus vaste qui ne serait pas régi par les critères d'honneur qu'on estime être justes.

Encadré 2 - Méthodologie d'enquête

Rétrospectivement, le recueil de nos premières observations semble définitivement redevable du truchement de notre informatrice privilégiée. Nous ignorions absolument tout des activités de revente à notre point de départ. Si bien que nous nous rendons pour la première fois sur l'avenue de la Porte de Montmartre sous les conseils d'un agent de police : « Je vous conseille d'aller à la Porte de Montmartre, où là, c'est carrément flagrant » (*Journal de terrain, 17 décembre 2014*). De là, nous rencontrons Christelle (voir « *Journal de terrain, 26*

février 2015 »). Elle présente la particularité d'être loquace parmi les autres dames. En effet, les difficultés que nous rencontrons lors de nos premières tentatives de prises de contact se soldent par un constat : nous observons une majorité de personnes qui parlent peu. Des « taiseuses » qui ne dialoguent que rarement entre elles et ne répondent aux questions d'un jeune homme qui se présente comme « étudiant en sociologie » qu'avec encore plus de parcimonie. Ainsi, nos premières manœuvres sont maladroites, elles suscitent la crainte et la méfiance. Certaines d'entre elles nous avoueront même par la suite qu'elles suspectaient le manège d'un agent de police en tenue civile.

Les observations présentées dans le cadre de cet article correspondent à une première phase d'enquête reposant exclusivement sur une démarche non-participante de la vente à la sauvette. Durant les sept-huit premiers mois, nous rejoignons Christelle le jeudi midi le plus souvent. Nous bavardons pendant qu'elle assure la vente de ses denrées et limitons notre implication à ces échanges usuels (ou presque). Avec très peu de directivité, nos échanges sont modelés par les opportunités du moment et s'enrichissent d'une entente de plus en plus complice quand, progressivement, nos rapports gagnent en sympathie et en confiance mutuelle.

Trois éléments peuvent témoigner de la sympathie que Christelle porte à notre égard : tout d'abord, elle nous invite parfois à boire un café quand le marché se termine. Ces moments sont généralement riches parce qu'ils engagent une parole plus libre que lorsque nous échangeons sur le marché. Ensuite, il lui arrive de nous confier le garde de son stock de provision et de ses effets personnels lorsqu'il lui faut s'absenter par exemple, pour s'approvisionner en cartouches de cigarettes à un vendeur de contrebande posté de l'autre côté de la rue. Troisièmement, Christelle nous fait don de denrées quand l'occasion se présente. Nous quittons parfois les lieux en cherchant parmi les stocks des revendeuses un produit à acheter. Si Christelle en dispose, elle insistera pour nous l'offrir. En ce sens nous voit-elle ni comme un client, ni comme un simple passant.

En fréquentant régulièrement l'espace de revente sous la simple position d'un habitué proche de Christelle, nous rejetons l'idée de prendre nous-même part aux activités de revente. Se contenter simplement de tenir le mur ou de « traîner » au milieu des acheteurs et des vendeuses comportait en effet son lot d'avantages.

Loin de l'astreinte du travail de revente, la position que nous occupions permettait en effet une circulation libre. Aller et venir, discuter avec les unes et les autres a considérablement alimenté notre capital sympathie parmi les autres vendeuses. De telle sorte que si nous aurions pu craindre de constituer une concurrence en occupant le rôle de vendeur nous-même, il fut au contraire possible de se rendre utile. La mémorisation des types de produits dont chacune dispose la plupart du temps rend progressivement possible d'orienter les acheteurs quand ceux-là sont à la recherche d'une denrée précise. De même, un étal emporté par le vent, un sachet en plastique qui doit être renforcé par un second et nous gagnons là aussi l'occasion de rendre service.

Enfin, pour le jeune homme que nous sommes, il semblait illusoire de se fondre naturellement dans le milieu enquêté. Ne correspondant pas à la figure de la revendeuse ordinaire, nous ne pouvions espérer nous mouler confortablement dans un rôle préexistant au sein de la structure sociale dans laquelle nous entrions. Bien plus, nos ambitions se recentrèrent sur les apports successifs de la négociation de notre position et les évolutions de notre rôle consignées dans un journal de terrain, ouvrant ainsi la démarche de recherche aux bénéfices d'une expérimentation.

* *

*

Les revendeuses de denrées récupérées qui ont été observées dans le cours de l'enquête optent pour la voie marginale. Celle qui lie une conception libertarienne des choix individuels à un rejet sévère des aides aux pauvres sous toutes ses formes. Cet état d'esprit rappelle que la relation d'assistance n'est pas toujours passivement acceptée. Bien qu'éligibles à certaines de ces aides (et parfois même bénéficiaires), les revendeuses et leurs acheteurs réguliers manifestent une défiance qui s'exprime à travers une pratique interdite, un goût pour la débrouille, la prise en charge individuelle et le mépris des desiderata dominants.

Cet état d'esprit que nous qualifions de « posture anti-charité » donne le cadre au rejet des politiques sociales depuis la socialisation à des pratiques et à un milieu informellement structurés. Nous désignons par-là le rejet indifférencié du vendeur et de l'acheteur pour toutes aides institutionnalisées. Ainsi, notre démarche interroge les forces qui s'exercent sur ces individus et les poussent vers les choix de subsistance pour lesquelles ils ont opté. Le regard est alors tourné précisément vers ce réseau d'intérêts partagés en marge des possibilités offertes par les institutions et tissé dans l'offre proposée par les unes et la demande manifestée par d'autres.

Ces recherches toujours en cours ont en effet mis en lumière deux mécanismes qui agissent symétriquement à la fois dans la composition et dans le maintien de l'espace de revente des denrées récupérées.

L'ethnographie a commencé par révéler l'écart entre l'attitude des acheteurs réguliers et la perception du public profane. Une fois replacés au sein de l'espace de sociabilité de la revente, les rapports vendeuses – acheteurs montrent d'autant mieux les représentations par lesquelles ils perçoivent leur position que celles-ci s'opposent continuellement aux hostilités environnantes.

Ces interactions montrent secondement que le choix de non-conformité fait socle commun à une opposition aux formes de subsistance organisées et institutionnalisées. La mise

en concurrence ressentie chez les revendeuses agit alors autant dans le cours des activités de revente qu'en dehors.

On peut réaffirmer avec Patrick Bruneteaux et Daniel Terrolle (2010) que « les marges sont aussi des espaces de résistances par lesquelles les plus dominés peuvent se reconstituer un monde propre, à cheval entre les illégalismes et la débrouille ». Mais surtout, l'ensemble des valeurs et des représentations sur lesquelles ceux-là s'accordent ne peut être saisi sans référence aux schèmes d'interprétation propres à l'espace d'opposition formé des vendeuses et de leurs acheteurs et construit à partir des pratiques et des logiques d'honorabilité qui y prévalent.

On ne peut ignorer les « classements indigènes » (Schwartz, 1993) qui émergent dans la constitution des groupes eux-mêmes, et qui selon des variables qu'il s'agit de comprendre, diffèrent et contestent la distribution dominante de ces positions. L'observation des cas de subversion chez les individus « précaires » doit en ce sens servir à replacer les positions individuelles dans leur rapport aux schèmes d'interprétation globaux de la stratification sociale en y intégrant les notions de choix individuels et d'honorabilité.

La « posture anti-charité » permet au fond la possibilité d'une conceptualisation pour une étude élargie du phénomène du « non recours » (Warin, 2012). À partir du point de vue de l'individu et non de l'institution, nous traitons avec autant d'importance, sinon plus, l'attrait pour les voies de contournement des moyens conventionnels de subsistance que le refus de la relation d'assistance. Par ce biais, l'objectif ne consiste plus à révéler les causes des procédures complexes, de l'ignorance des droits sociaux ou du contexte ambiant de méfiance envers les « trappes à inactivité »... Il s'agit davantage de considérer comme objet d'étude à part entière la préférence pour des moyens de subsistance auxquels le point de vue profane n'accorde ni raison, ni logique. En observant les pratiques en situation et non pas uniquement en interaction des dispositifs institutionnels, la description du choix de subversion tient compte des trajectoires de vie et des émulations de la vie de groupe.

Le recoupement des témoignages des revendeuses que nous avons rencontrées semble ainsi montrer deux régularités que la suite de nos recherches devra prendre en compte. La plupart des revendeuses sont passées par une association distributrice d'une aide alimentaire et une majorité fréquentait le marché en tant qu'acheteuse avant de devenir revendeuse. Ce qui suppose que le va et vient entre la description des activités de revente et de la parole de celles qui y prennent part gagnerait probablement à être étendu à cet ensemble d'activités (*a priori*) connexes. Le recours à une aide alimentaire, l'achat de denrées de récupération, puis la revente et la « ramasse » sont autant de séquences qui peuvent aider à la compréhension de cette ambiance rude, très reconnaissable, faite de rapports à la fois complices et distants ; haineux et rassembleurs en même temps.

Par « posture anti-charité » nous n'exposons finalement qu'un modèle schématique de compréhension des expressions, des attitudes, des réactions ressenties et recensées par ethnographie à différents degrés chez les membres du milieu étudié. Mais pour paraphraser Mitchell Duneier (2013), seule une démarche pragmatique consistant à chercher nuances et

variations dans les séquences qui composent le parcours de revendeuse peut montrer sans biais, ni tropisme, « *the diversity of paths to sidewalk life* ».

Bibliographie

Becker H., 2002, « Outsiders », in Weitzer, R., *Deviance and social control: a reader*, McGraw Hill Companies, p. 92-95.

Brunetaux P. et Terrolle D., 2010, *L'arrière-cour de la mondialisation : Ethnographie des paupérisés*, Paris, éd. du Croquant.

Duneier M., 2013, in Duneier M. et Alexander Brown, B., *Sidewalk* (film documentaire).

Hughes E., 1945, « Dilemmas and contradictions of status », *The American Journal of Sociology*, vol. 50, p. 353-359.

Schwarz O., 1993, « L'empirisme irréductible. La fin de l'empirisme ? », in Anderson N., *Le hobo, sociologie du sans-abri*, Paris, Fernand Nathan, p. 335-384.

Warin P., 2012 « Le non-recours aux droits », *Sociologies* [En ligne], Théories et recherches, URL [<http://sociologies.revues.org/4103>].

Pour citer cet article

Référence électronique

Gauthier Bayle, "L'esprit subversif de la vente à la sauvette Les échanges de produits alimentaires de récupération en opposition des politiques sociales", *Sciences et actions sociales* [en ligne], N°3 | 2016, mis en ligne le 29 janvier 2016, URL : <http://sas-revue.org/index.php/25-n-3/dossiers-n-3/53-l-esprit-subversif-de-la-vente-a-la-sauvette-les-echanges-de-produits-alimentaires-de-recuperation-en-opposition-des-politiques-sociales>

Auteur

Gauthier Bayle

Doctorant au Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA), Paris8 et Laboratoire des institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES), Paris Ouest Nanterre La Défense

ga.bayle@gmail.com

Droits d'auteur

© Sciences et actions sociales

Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction/Any replication is submitted to the authorization of the editors